

Les niveaux de compétence pour chaque habileté sont les suivants :

- Niveau A – minimum
- Niveau B – intermédiaire
- Niveau C – maximum

13. Accès aux postes bilingues

Il existe deux types de dotation pour les postes bilingues :

a) Dotation impérative :

Vous devez satisfaire aux exigences linguistiques du poste au moment de votre nomination; et

b) Dotation non impérative :

Si vous êtes unilingue, vous pouvez être nommé à un poste bilingue si vous remplissez les conditions d'admission à la formation linguistique. Vous devez, cependant, satisfaire aux exigences linguistiques de votre poste en deux ans, dans le cas d'une première nomination, et en un an pour toute nomination subséquente.

Si vous ne satisfaites pas aux exigences linguistiques de votre poste dans les délais accordés, vous serez muté à un autre poste pour lequel vous êtes qualifié à tous les égards.

14. Exemption de satisfaire aux exigences linguistiques d'un poste bilingue

Si vous êtes unilingue, vous pouvez être dispensé de la nécessité de satisfaire aux exigences linguistiques d'un poste bilingue, si :